

Considérant, la nécessité pour le conseil municipal de se prononcer sur le rapport de la CLECT afin que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon puisse fixer les montants des attributions de compensation de chaque commune pour l'année 2017,

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du rapport de la CLECT du 10 juillet 2017.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Approuve, le rapport de la CLECT du 10 juillet 2017,

Fixe le montant de l'Attribution de Compensation à 3 795 917 € pour 2017,

Charge, Madame le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI